Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Électricien, veuillez visiter :
bpelectricien.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ÉLECTRICIEN • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Epreuve E 3.1 Organisation de travaux (épreuve écrite)

Session 2002 • Code sujet : **E3.1** • Durée : **2 h 00** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Devis quantitatif et estimatif du rez-de-chaussée** (1 question) — **Page 3**
2. **Installation électrique provisoire de chantier** (4 questions) — **Page 5**
3. **Habilitation et sécurité électrique** (6 questions) — **Page 8**
4. **Organisation et planning des travaux** (4 questions) — **Page 12**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 15**

Sujet officiel (PDF) : https://bpelectricien.fr/assets/annales/bp-electricien/E3 - Organisation de travaux/2002/BP Électricien - E3 - Organisation de travaux - Session 2002 - 2-Sujet.pdf

1. Devis quantitatif et estimatif du rez-de-chaussée

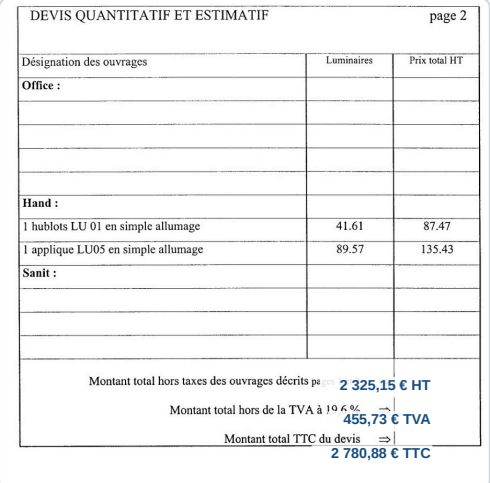
Le chantier porte sur des travaux électriques neufs encastrés au rez-de-chaussée de la mairie. À partir des valeurs indicatives et des tarifs de luminaires du dossier technique, établir le devis des prises et de l'éclairage, hors tableau électrique, puis calculer les montants HT, la TVA et le total TTC.

Question 1. Compléter le devis quantitatif et estimatif du rez-de-chaussée pour les prises de courant et l'éclairage, sans le tableau électrique. Pour les luminaires, appliquer une majoration de 30 % au tarif fournisseur, puis renseigner les prix totaux HT des ouvrages et calculer le montant total HT, la TVA à 19,6 % et le montant total TTC.

Les montants ci-dessous reprennent les neuf lignes chiffrées sur les pages du devis. Les tarifs des luminaires indiqués dans la colonne dédiée sont déjà pris en compte dans les prix totaux HT. Les postes dont les lignes sont vierges ne sont pas inclus. Calcul : somme des prix totaux HT, puis TVA = HT × 19,6 % et TTC = HT + TVA.

Local et ouvrage	Luminaires (€)	Prix total HT (€)
Sas : 2 hublots LU 01	83,22	147,11
Hall : 6 luminaires LU 07	701,52	1 047,08
Hall : 3 spots	50,73	132,64
Hall : 5 prises		294,05
Bureau : luminaire LU 04, ligne 1	106,61	152,47
Bureau : luminaire LU 04, ligne 2	106,61	152,47
Bureau : 3 prises		176,43
Hand : 1 hublot LU 01	41,61	87,47
Hand : 1 applique LU05	89,57	135,43
Sous-total des lignes chiffrées HT		2 325,15
TVA à 19,6 %		455,73
Sous-total TTC correspondant		2 780,88

Sous-totaux des lignes chiffrées



DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF — page 2

Désignation des ouvrages	Luminaires	Prix total HT
Office :		
Hand :		
1 hublots LU 01 en simple allumage	41.61	87.47
1 applique LU05 en simple allumage	89.57	135.43
Sanit :		

Montant total hors taxes des ouvrages décrits pa… **2 325,15 € HT**

Montant total hors de la TVA à 19,6 % → **455,73 € TVA**

Montant total TTC du devis ⇒ **2 780,88 € TTC**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Neuf lignes chiffrées : 2 325,15 € HT ; TVA : 455,73 € ; sous-total correspondant : 2 780,88 € TTC.

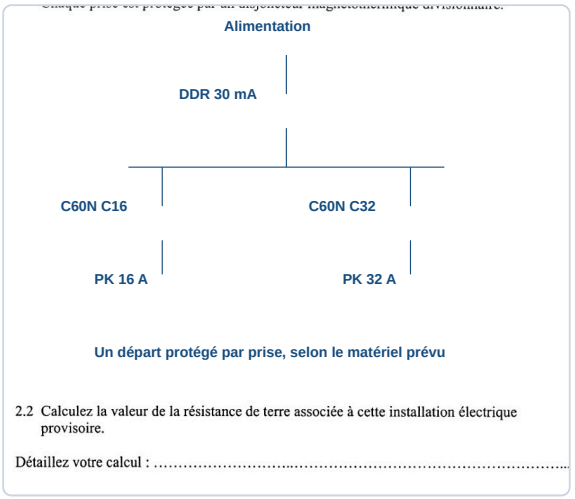
2. Installation électrique provisoire de chantier

Pendant l'intervention des entreprises du second œuvre, une installation provisoire doit être prévue avec un coffret de chantier dans le hall. Les documents sur cette installation et les extraits de catalogues servent à représenter les protections, calculer la résistance de terre, expliquer les conséquences d'une valeur excessive et commander le matériel nécessaire.

Question 2.1. Dessiner le schéma unifilaire du coffret de chantier et indiquer le calibre de toutes les protections. Chaque prise doit être protégée par un disjoncteur magnétothermique divisionnaire.

Le coffret reçoit un dispositif différentiel 30 mA, puis un départ distinct par prise. Le calibre du C60N doit correspondre au courant assigné de la prise : C16 pour une prise 16 A, C32 pour une prise 32 A. Le schéma montre ces départs types, à répéter selon les prises prévues. Le calibre assigné du différentiel est à choisir selon le courant d'alimentation du coffret.

Schéma unifilaire du coffret de chantier



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> DDR 30 mA en tête, puis un C60N par prise : C16 pour 16 A, C32 pour 32 A.

Question 2.2. Calculer la valeur de la résistance de terre associée à l'installation électrique provisoire et détailler le calcul.

La condition de protection par dispositif différentiel est $R_A \times I_{\Delta n} \leq U_L$. Avec une tension limite de 25 V et une sensibilité différentielle de 30 mA, soit 0,03 A, on obtient $R_A \leq 25 / 0{,}03 = 833{,}3\ \Omega$. La résistance de terre mesurée doit donc être inférieure ou égale à cette limite.

Calcul de la résistance de terre

2.2 Calculez la valeur de la résistance de terre associée à cette installation électrique p[illegible]

R_A × 0,03 ≤ 25

Détaillez votre calcul : .....

R_A ≤ 25 / 0,03 = 833,3 Ω

.....

.....

.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résistance de terre maximale : 833,3 Ω.

Question 2.3. Expliquer en quelques lignes les conséquences d'une résistance de terre supérieure à la valeur calculée précédemment.

Si la résistance de terre dépasse 833,3 Ω, la condition de protection calculée n'est plus respectée. Lors d'un défaut d'isolement, une tension de contact dangereuse peut apparaître sur les masses métalliques. La coupure automatique n'est alors plus garantie dans les conditions prévues, ce qui expose les personnes à l'électrisation ou à l'électrocution. Il faut réduire la résistance de terre et contrôler à nouveau l'installation.

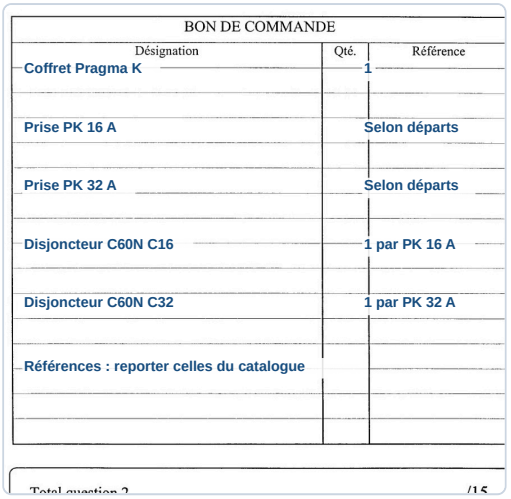
✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque de tension de contact dangereuse et de coupure automatique non garantie.

Question 2.4. À l'aide des extraits de catalogues, compléter le bon de commande du matériel nécessaire à la réalisation du coffret provisoire de chantier, avec un coffret Pragma K équipé de prises PK et de disjoncteurs C60N.

Inscrire une ligne pour le coffret Pragma K, puis une ligne par type de prise PK et une ligne par calibre de C60N. Commander un C60N par prise : par exemple, chaque PK 16 A entraîne un C60N C16, et chaque PK 32 A un C60N C32. Reporter les quantités correspondant aux départs du schéma et les références exactes des extraits de catalogue.

Bon de commande, matériel et références à reporter



BON DE COMMANDE

Désignation	Qté.	Référence
Coffret Pragma K	1	
Prise PK 16 A		Selon départs
Prise PK 32 A		Selon départs
Disjoncteur C60N C16		1 par PK 16 A
Disjoncteur C60N C32		1 par PK 32 A
Références : reporter celles du catalogue		

Total question 2 /15

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un coffret Pragma K, les prises PK prévues et un C60N adapté par prise.

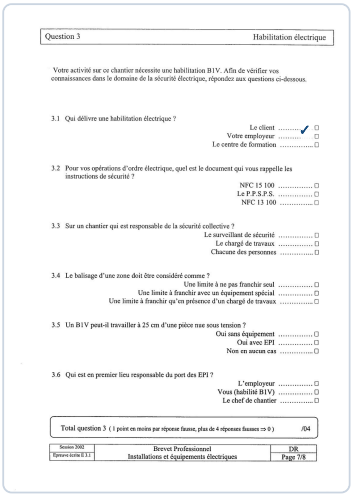
3. Habilitation et sécurité électrique

L'activité sur le chantier nécessite une habilitation B1V. Six questions à choix portent sur la délivrance de l'habilitation, les instructions de sécurité, la sécurité collective, le balisage, le travail à proximité d'une pièce nue sous tension et la responsabilité du port des EPI.

Question 3.1. Indiquer qui délivre une habilitation électrique parmi les propositions : le client, votre employeur ou le centre de formation.

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur, après s'être assuré que le salarié possède les compétences et l'aptitude nécessaires. Le centre de formation peut préparer à l'habilitation, mais ne la délivre pas.

Question 3.1 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ✓ ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ☐
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ☐
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

Session 2018 — Brevet Professionnel — DR
Épreuve écrite E1.1 — Installations et équipements électriques — Page 7/8

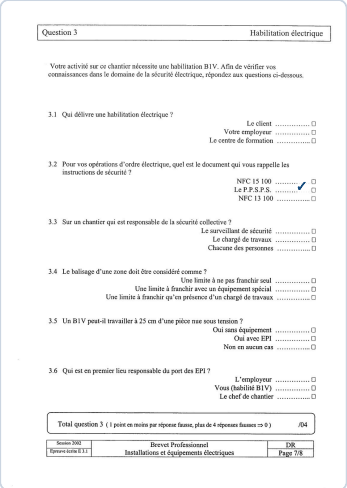
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Votre employeur.

Question 3.2. Pour les opérations d'ordre électrique, indiquer quel document rappelle les instructions de sécurité parmi les propositions : NFC 15 100, le P.P.S.P.S. ou NFC 13 100.

Le document proposé qui rappelle les consignes de sécurité propres au chantier est le PPSPS. Les normes NFC 15-100 et NFC 13-100 portent sur les installations électriques.

- Choix à retenir : le P.P.S.P.S.

Question 3.2 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ✓ ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ☐
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ☐
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

Session 2000 — Epreuve écrite E1.1 — Brevet Professionnel Installations et équipements électriques — DR — Page 7/8

✓ RÉPONSE À RETENIR

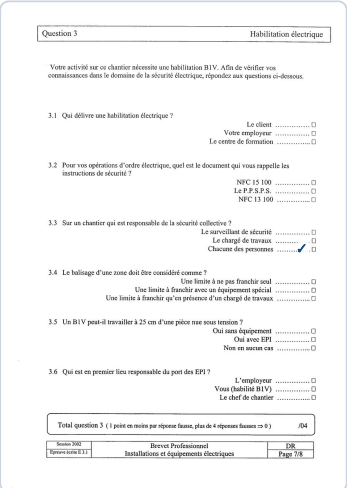
Le P.P.S.P.S.

Question 3.3. Indiquer qui est responsable de la sécurité collective sur un chantier parmi les propositions : le surveillant de sécurité, le chargé de travaux ou chacune des personnes.

La sécurité collective dépend de la vigilance et du respect des consignes par l'ensemble des personnes présentes sur le chantier.

Chacun contribue à la sécurité collective.

Question 3.3 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ✓ ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ☐
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ☐
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

Session 2000 — Epreuve écrite E1.1 — Brevet Professionnel Installations et équipements électriques — DR — Page 7/8

✓ RÉPONSE À RETENIR

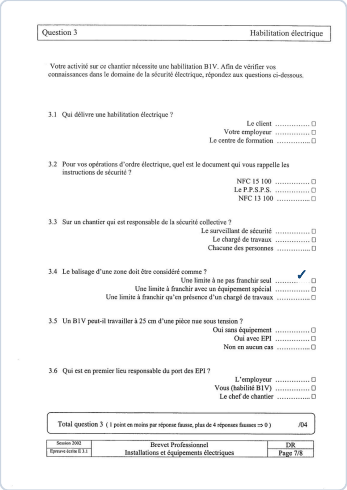
Chacune des personnes.

Question 3.4. Indiquer comment doit être considéré le balisage d'une zone parmi les propositions : une limite à ne pas franchir seul, une limite à franchir avec un équipement spécial ou une limite à franchir uniquement en présence d'un chargé de travaux.

Le balisage matérialise une limite de sécurité. Il ne doit pas être franchi seul : un franchissement nécessite le respect des consignes applicables.

1. Considérer le balisage comme une limite à ne pas franchir seul.

Question 3.4 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ✓
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ☐
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

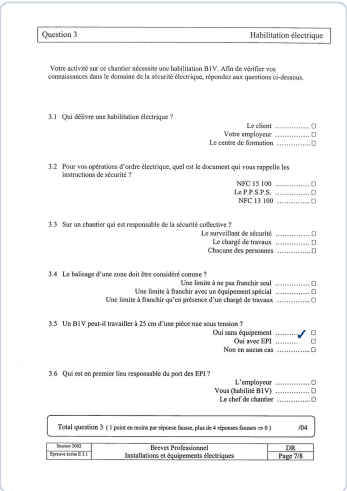
Session 2000 — Epreuve écrite E3.1 — Brevet Professionnel Installations et équipements électriques — DR — Page 7/8

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une limite à ne pas franchir seul.

Question 3.5. Indiquer si un B1V peut travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension, en choisissant parmi les propositions : oui sans équipement, oui avec EPI ou non en aucun cas.

La proposition attendue est « oui avec EPI ». Le travail à proximité d'une pièce nue sous tension exige le respect des mesures de prévention et le port des équipements adaptés.

Question 3.5 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ☐
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ✓
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

Session 2000 — Epreuve écrite E3.1 — Brevet Professionnel Installations et équipements électriques — DR — Page 7/8

✓ RÉPONSE À RETENIR

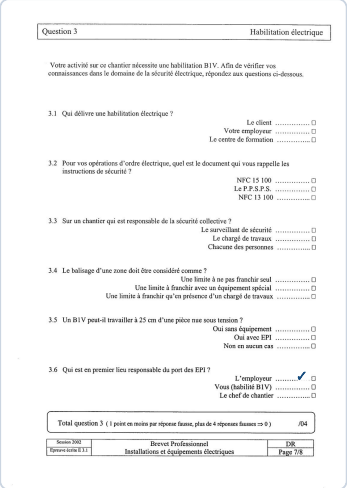
Oui, avec EPI.

Question 3.6. Indiquer qui est en premier lieu responsable du port des EPI parmi les propositions : l'employeur, vous-même en tant qu'habilité B1V ou le chef de chantier.

L'employeur met les EPI nécessaires à disposition. Le salarié habilité doit les porter et les utiliser conformément aux consignes.

- La responsabilité individuelle du port revient à l'utilisateur.

Question 3.6 : réponse cochée



Question 3 — Habilitation électrique

Votre activité sur ce chantier nécessite une habilitation B1V. Afin de vérifier vos connaissances dans le domaine de la sécurité électrique, répondez aux questions ci-dessous.

3.1 Qui délivre une habilitation électrique ?
Le client ..... ☐
Votre employeur ..... ☐
Le centre de formation ..... ☐

3.2 Pour vos opérations d'ordre électrique, quel est le document qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
NFC 15 100 ..... ☐
Le P.P.S.P.S. ..... ☐
NFC 13 100 ..... ☐

3.3 Sur un chantier qui est responsable de la sécurité collective ?
Le surveillant de sécurité ..... ☐
Le chargé de travaux ..... ☐
Chacune des personnes ..... ☐

3.4 Le balisage d'une zone doit être considéré comme ?
Une limite à ne pas franchir seul ..... ☐
Une limite à franchir avec un équipement spécial ..... ☐
Une limite à franchir qu'en présence d'un chargé de travaux ..... ☐

3.5 Un B1V peut-il travailler à 25 cm d'une pièce nue sous tension ?
Oui sans équipement ..... ☐
Oui avec EPI ..... ☐
Non en aucun cas ..... ☐

3.6 Qui est en premier lieu responsable du port des EPI ?
L'employeur ..... ✓ ☐
Vous (habilité B1V) ..... ☐
Le chef de chantier ..... ☐

Total question 3 (1 point en moins par réponse fausse, plus de 4 réponses fausses => 0) /04

Session 2MH — Brevet Professionnel — DR
Épreuve écrite E3.1 — Installations et équipements électriques — Page 7/8

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vous-même, en tant qu'habilité B1V.

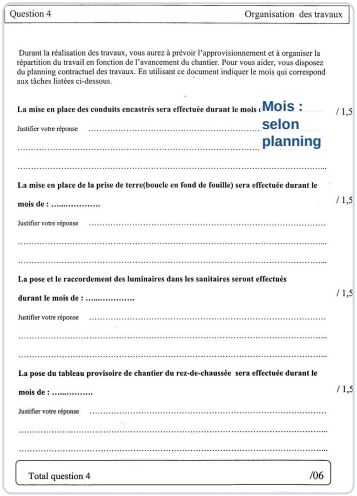
4. Organisation et planning des travaux

Pour prévoir l'approvisionnement et répartir le travail selon l'avancement du chantier, il faut s'appuyer sur le planning contractuel des travaux. La tâche consiste à déterminer le mois correspondant à quatre interventions et à justifier chaque réponse.

Question 1. À l'aide du planning contractuel des travaux, indiquer le mois de mise en place des conduits encastrés et justifier la réponse.

Sur le planning contractuel, repérer la barre « conduits encastrés » et relever le mois placé sous cette barre. Justifier en reliant la pose des conduits à la phase indiquée au planning. Par exemple, si la barre couvre avril, inscrire « avril ».

Repère de réponse : conduits encastrés


Question 4 — Organisation des travaux

Durant la réalisation des travaux, vous aurez à prévoir l'approvisionnement et à organiser la répartition du travail en fonction de l'avancement du chantier. Pour vous aider, vous disposez du planning contractuel des travaux. En utilisant ce document indiquer le mois qui correspond aux tâches listées ci-dessous.

La mise en place des conduits encastrés sera effectuée durant le mois de : Mois : selon planning / 1,5

Justifier votre réponse .....

La mise en place de la prise de terre(boucle en fond de fouille) sera effectuée durant le mois de : ..... / 1,5

Justifier votre réponse .....

La pose et le raccordement des luminaires dans les sanitaires seront effectués durant le mois de : ..... / 1,5

Justifier votre réponse .....

La pose du tableau provisoire de chantier du rez-de-chaussée sera effectuée durant le mois de : ..... / 1,5

Justifier votre réponse .....

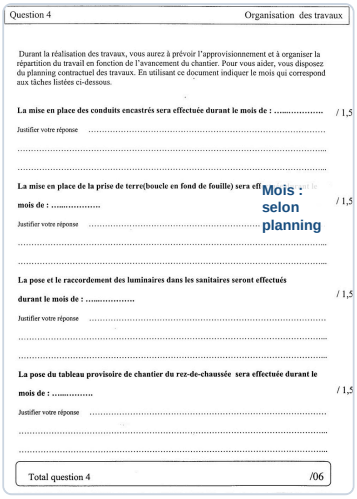
Total question 4 /06

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mois à reporter : celui indiqué sous la barre « conduits encastrés ».

Question 2. À l'aide du planning contractuel des travaux, indiquer le mois de mise en place de la prise de terre, réalisée en boucle en fond de fouille, et justifier la réponse.

1. Repérer sur le planning la période de réalisation des fondations.
2. Lire le mois correspondant à la tâche « prise de terre » ou à la pose de la boucle en fond de fouille.
3. Inscrire ce mois et justifier que la boucle est installée pendant les travaux de fondation, avant que la fouille ne soit refermée. Exemple : si la tâche est planifiée en avril, répondre « avril ».

Repère de réponse : boucle de terre



✓ RÉPONSE À RETENIR

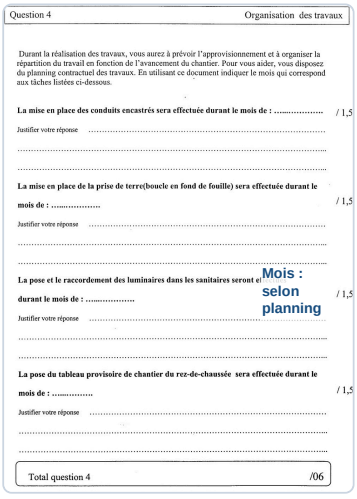
Mois à reporter : celui prévu pour la boucle en fond de fouille.

Question 3. À l'aide du planning contractuel des travaux, indiquer le mois de pose et de raccordement des luminaires dans les sanitaires et justifier la réponse.

Tâche	Repère à relever
Pose et raccordement des luminaires des sanitaires	Mois couvert par la barre correspondante au planning

Reporter ce mois et justifier la position de l'intervention dans l'avancement contractuel. Exemple : si la barre couvre juin, inscrire « juin ».

Repère de réponse : luminaires des sanitaires



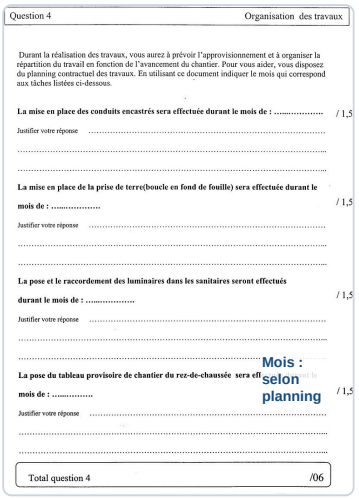
✓ RÉPONSE À RETENIR

Mois à reporter : celui indiqué pour les luminaires des sanitaires.

Question 4. À l'aide du planning contractuel des travaux, indiquer le mois de pose du tableau provisoire de chantier du rez-de-chaussée et justifier la réponse.

Repérer sur le planning la tâche correspondant au tableau provisoire du rez-de-chaussée et relever le mois de sa barre. Justifier que son installation est coordonnée avec le besoin d'alimentation provisoire des entreprises du second œuvre, mentionné dans l'énoncé. Exemple : si la barre correspond à mai, inscrire « mai ».

Repère de réponse : tableau provisoire



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mois à reporter : celui indiqué pour le tableau provisoire du rez-de-chaussée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve écrite E3.1 du Brevet Professionnel Installations et équipements électriques, session 2002, concerne l'aménagement d'une mairie. D'une durée de 2 h 00 et de coefficient 2, elle évalue la préparation d'un devis, l'étude d'une installation provisoire de chantier, les connaissances d'habilitation électrique et l'exploitation d'un planning contractuel pour organiser les travaux.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour les luminaires, appliquer une majoration de 30 % au tarif fournisseur avant d'établir les prix des ouvrages.
- Distinguer le montant total HT, le montant de la TVA au taux de 19,6 % et le montant TTC.
- Le schéma unifilaire doit indiquer le calibre des protections et prévoir un disjoncteur magnétothermique divisionnaire par prise.
- Le planning contractuel sert à associer chaque intervention à son mois et à justifier l'ordre des tâches.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier que toutes les lignes du devis sont renseignées et que les prises comme les luminaires sont comptabilisés.
- Détailler le calcul de la résistance de terre et préciser les unités utilisées.
- Représenter toutes les protections du coffret et indiquer leur calibre sur le schéma unifilaire.
- Pour chacune des quatre tâches, indiquer le mois demandé et justifier la réponse à partir du planning contractuel.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment intégrer la majoration des luminaires dans le devis ?

Appliquez 30 % de majoration au tarif fournisseur des luminaires, puis ajoutez les valeurs indicatives prévues pour l'appareillage et les points lumineux. Reportez les montants calculés dans le devis avant d'établir les totaux hors taxes et toutes taxes comprises.

Q : Comment aborder le calcul de la résistance de terre ?

Relevez dans les documents de l'installation les caractéristiques des protections et les valeurs nécessaires au calcul. Appliquez la relation de protection indiquée par ces données, détaillez les étapes et exprimez le résultat en ohms.

Q : Comment sont répartis les points et comment organiser son temps ?

Les questions 1 à 4 valent respectivement 15, 15, 4 et 6 points, soit 40 points ramenés sur 20. Répartissez le temps entre les dossiers, sans négliger les calculs, les justifications et la vérification du dossier réponse complet.

Q : Quels critères de notation sont explicitement indiqués ?

La question 1 attribue un point par bonne réponse. À la question 3, une réponse fausse fait perdre un point et plus de quatre réponses fausses donnent zéro. Les questions 2 et 4 sont notées respectivement sur 15 et sur 6 points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpelectricien.fr/assets/annales/bp-electricien/E3 - Organisation de travaux/2002/BP Électricien - E3 - Organisation de travaux - Session 2002 - 2-Sujet.pdf

Ressources BP Électricien : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.